



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 22/04/2021

Le préfet des Hauts-de-Seine interdit la vente et le transport de certains artifices et des articles pyrotechniques

Les services de police ont constaté ces dernières semaines une recrudescence d'usage de mortiers et d'artifices dans certaines communes des Hauts-de-Seine.

Ces artifices peuvent donner lieu à des tirs sur les forces de l'ordre, et quelques fois sur les services de secours lors de leurs interventions.

En conséquence, le préfet Laurent Hottiaux a pris un arrêté interdisant la vente, la cession et le transport d'artifices.

Afin de garantir la sécurité des services de police, des services de secours, mais aussi des habitants, il est désormais interdit d'acheter, de céder, d'avoir en sa possession ou de transporter des artifices et des articles pyrotechniques, partout dans les Hauts-de-Seine.

Les professionnels titulaires d'un certificat justifiant d'une utilisation des artifices de divertissements et articles pyrotechniques à des fins professionnelles peuvent, à ces fins exclusivement, déroger aux dispositions du présent arrêté.

La plus grande fermeté sera observée à l'encontre des contrevenants.

Ces mesures sont effectives du 22 avril au 24 mai et pourront être reconduites si besoin.

Retrouvez l'arrêté sur le site internet de la préfecture : <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/content/download/17689/115213/file/2021-04-21%20RAA%20sp%C3%A9cial%20CABINET%20du%2021%20Avril%202021.pdf>

Contact : Service départemental de la communication interministérielle
01.40.97.22.60 / pref-presse@hauts-de-seine.gouv.fr